



**MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40
Fax 022 369 90 49
greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PREAVIS MUNICIPAL

52/2010

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2009

Municipal responsable : M. Jacques Ansermet, syndic

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2009.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 48 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Préavis municipaux

Au cours de l'année 2009, 9 préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

Séance du 19 mars 2009

- Préavis 38/2009 : Règlement de police
- Préavis 39/2009 : Réfection des façades de l'auberge communale « La Couronne » (demande de crédit d'investissement)
- Préavis 40/2009 : Création d'une porte d'entrée « Route de Grens » (demande de crédit d'investissement)
- Préavis 41/2009 : Demande d'augmentation de la limite du compte courant de trésorerie

Séance du 25 juin 2009

- Préavis 42/2009 : Rapport de la Municipalité sur l'exercice des comptes 2008
- Préavis 43/2009 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2008

Séance du 17 septembre 2009

- Préavis 44/2009 : Crédit de construction d'une piscine couverte (demande de crédit d'investissement)

Séance du 27 octobre 2009

- Préavis 45/2009 : Arrêté d'imposition pour l'année 2010
- Préavis 46/2009 : Projet de construction d'une nouvelle chaufferie (demande de crédit d'investissement)
Retiré par la Municipalité

Séance du 3 décembre 2009

- Préavis 47/2009 : Budget 2010

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

Décès dans la commune

Avant de parler de travaux et de gestion des affaires communales, il est de notre devoir de rendre hommage aux personnes décédées durant l'année écoulée. Il s'agit en particulier de :

- M. Raymond Hachadourian décédé le 17 février 2009
- M. Ernest-Robert Moll décédé le 4 mars 2009
- Mme Romilda Kuhn décédée le 14 mars 2009
- M. Bernard Piaget décédé le 30 septembre 2009
- Mme Ruth Engelberts décédée le 21 décembre 2009

Faits marquants de 2009

Note : les faits sont relatés par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements ayant un caractère d'intérêt public sont relatés; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée.

Les rubriques sont organisées selon les chapitres suivants, cités par ordre alphabétique :

- *Actions sociales et associatives*
- *Administratif*
- *Politique*
- *Ressources humaines*
- *Travaux, entretiens et acquisitions*

Janvier 2009

Administratif

- La Municipalité accepte le projet de donation de la parcelle 69 (place de jeux) de la part de la Société de Développement de Chésereux.
- La Municipalité accepte le principe de la demande d'une étude écologique au bureau Ecoscan à Lausanne concernant le trafic et le parking pour la future piscine couverte.

Politique

- La Municipalité accepte le principe de la participation de CHF 30.00 par habitant pour la construction d'une patinoire régionale à St-Cergue sous l'égide du Conseil régional du district de Nyon. Cette décision devra être ratifiée par le Conseil communal par voie de préavis.

Février 2009

Administratif

- Réorganisation des baux à ferme suite au départ à la retraite d'André Guibert, agriculteur, qui louait plusieurs terrains. Consultation des exploitants du village pour connaître leurs souhaits afin de louer objectivement ces terrains.
- Contrat de service avec M. Robert-Félix Baumgartner, chargé du déneigement de la route de La Dôle, afin d'atteindre le refuge de Combe Gelée en tout temps, malgré la fermeture hivernale de la route.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

- Adjudication de deux mandats pour l'étude d'une route d'accès au nord de la ZUP, l'un au bureau Plarel S.A. à Lausanne et l'autre au bureau Peitrequin à Nyon.
- Projet d'installation des nouvelles boîtes aux lettres de La Poste en ne conservant que trois emplacements.

Politique

- Modification de la convention intercommunale pour la petite enfance suite à la création du réseau LAJE d'Asse et Boiron.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication de la modification des comptages de courant pour l'éclairage public à l'entreprise Duvoisin-Groux.
- Demande d'offre de mandat d'étude pour la réalisation d'une nouvelle chaufferie à plaquettes de bois.
- La Municipalité entre en matière pour l'étude du raccordement des égouts à la STEP de Nyon, sous réserve de l'accord de la Municipalité de Gingins.

Mars 2009*Administratif*

- Suite au retour des souhaits des agriculteurs, distribution des terrains disponibles.
- Courrier à l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) pour obtenir des explications claires au sujet de la baisse alarmante du produit des Personnes Morales.
- Mise au point des procédures de déclassement des zones intermédiaires dont les frais seront à la charge des propriétaires.

Politique

- Démission de M. Walter Louis Gubler, municipal, le 17 mars 2009 avec effet immédiat, et réorganisation provisoire des dicastères entre les membres de l'Exécutif.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Achat d'une autolaveuse de marque Taski au prix de CHF 1'830.75 pour l'entretien des locaux communaux.
- La Municipalité se déclare favorable au remplacement des tuyaux d'extraction des boues de la STEP de Gingins-Chésèrex.
- Information au sujet des coupes de bois instables le long du cordon boisé de l'Asse.

Avril 2009*Administratif*

- Demande d'expertise du Service officiel de ramonage concernant l'installation de chauffage du Vieux-Crêt, afin d'éviter un incendie suite à l'utilisation d'équipements non-conformes par les résidents non autorisés.
- Règlement définitif de la saga des amendes d'ordre pour parcage illicite sur le trottoir par l'application de l'art. 100 al. 1 de la loi fédérale, qui punit la négligence mais exempte l'infraction de toute peine, s'agissant d'une faute de très peu de gravité, selon les bons conseils de la Préfecture.
- Début de procédure pour obtenir la possibilité d'avoir deux logements dans les chalets de La Florettaz.
- Approbation municipale du dossier du PPA « Les Grands Vignes » établi par le bureau Plarel S.A. à Lausanne.

Politique

- Assermentation du nouveau municipal, M. Patrick Barras, le 20 avril 2009 à 16h00.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

Mai 2009*Administratif*

- Décision d'adhérer au principe de récolte des déchets verts en service « porte à porte », en vue de leur méthanisation.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réfection des façades de l'auberge communale « La Couronne ».

Juin 2009*Actions sociales et associatives*

- Création d'une nouvelle société locale « Chœur Cantabile » dont le but est la pratique de la musique vocale classique.

Administratif

- Organisation de la soirée des nouveaux habitants et citoyens, le 5 juin 2009.
- Approbation des conditions-cadres relatives au déploiement partiel de l'infrastructure haut débit par l'entreprise Swisscom et concernant la moitié de la commune.
- Adjudication des travaux de gestion et conservation des documents à archiver.
- La commune de Chésereux reprend l'exploitation du radar mini-speedy pour le compte des communes Asse et Boiron, jusqu'alors assumée par la commune de Gingins.

Juillet 2009*Administratif*

- La Municipalité se déclare favorable à la construction du gazoduc au sud du territoire de Chésereux, suite à l'enquête publique de cet objet.
- Me Michel Ney est mandaté pour défendre la commune de Chésereux et l'AIAB contre trois recours d'entreprises déposés auprès du Tribunal cantonal au sujet des marchés publics de la piscine couverte.

Août 2009*Administratif*

- Impression du nouveau règlement communal de police.
- La Municipalité de Chésereux entre en matière pour le financement du réseau écologique OQE de La Frontière.
- Décision d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place du guichet virtuel.

Septembre 2009*Politique*

- Suite à la demande de référendum populaire déposée le 22 septembre 2009 concernant la piscine couverte et après vérification de la conformité des documents soumis, la Municipalité décide de sceller la liste de signatures et d'autoriser la récolte de celles-ci.

Octobre 2009*Administratif*

- Poursuite de l'action « cartes journalières CFF » jusqu'au 7 décembre 2010 pour le compte des communes d'Asse et Boiron.
- Retour de l'examen préalable du Canton au sujet du PPA « Les Grands Vignes », avec très peu d'observations.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

Politique

- Séance extraordinaire de la Municipalité le mardi 6 octobre 2009 à 19h00, afin de statuer sur la validité des listes de signatures du référendum populaire, fournies sur du matériel non officiel. La décision est prise de valider ces listes par gain de paix et pour permettre à la démocratie de s'exprimer pleinement.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Décision de retirer le préavis concernant la nouvelle chaufferie à plaquettes, dans l'attente du résultat du référendum populaire.

Novembre 2009**Politique**

- La date du scrutin concernant le référendum populaire au sujet de la piscine couverte est arrêtée au 31 janvier 2010 par la Préfecture.
- Demande formelle de plus de la moitié des propriétaires de la zone intermédiaire « La Fin » pour étudier un plan de quartier. La Municipalité mandate le bureau Plarel S.A. à Lausanne pour conduire les démarches communales.
- Diverses autorisations délivrées aux comités des deux camps opposés pour l'organisation de la campagne conduisant au scrutin populaire sur la piscine couverte.
- Séance de coordination le 30 novembre 2009 avec les représentants du comité référendaire et du comité de soutien au projet, en présence du Préfet, pour mettre au point les documents de vote.

Décembre 2009**Administratif**

- Renonciation à faire traiter nos eaux usées dans la nouvelle STEP du SITSE, afin de privilégier le raccordement à la STEP de Nyon.

Politique

- Décision d'organiser un débat contradictoire à la salle communale le jeudi 7 janvier 2010 au sujet du référendum populaire concernant la piscine couverte.

Permis de construire délivrés

Durant l'année 2009, il a été délivré 22 permis de construire ou de démolir, à savoir :

Février 2009

1. Création d'un couvert sur parcelle 527, propriété de M. Patrick Benoit, ch. En la Fin 8.
2. Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur parcelle 934, propriété de Mme et M. Anne et Johannes Van der Poel, ch. du Courtillet 34.
3. Construction d'un garage double (enquête complémentaire) sur parcelle 852, propriété de M. Pierre Page, ch. des Uttins 1.
4. Création d'un abri de jardin sur parcelle 359, propriété de Mme Denise Fruet, rte de la Dôle 17.
5. Création d'un couvert sur terrasse sur parcelle 116, propriété de Mme et M. Anne-France et Christian Pierrehumbert, rte de Crassier 106.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

Mars 2009

6. Pose de deux châssis rampants sur parcelle 936, propriété de Mme et M. Ann et Dennis Breadie, rte de la Florettaz 73.
7. Réhabilitation et transformation du bâtiment en logements, abri de jardin et 3 places de parc sur parcelles 41 et 52, propriété de MM. Christophe et François Krebs et Mme Marie-Claude Polglaze (hoirie), rte de Crassier 16 et 26.

Avril 2009

8. Pose de panneaux solaires sur parcelle 406, propriété de Mme et M. Georgette et Jean-Claude Duperrex, ch. du Courtillet 15.
9. Création de deux places de parc sur parcelle 83, propriété de M. Virgile Rochat, rte de Crassier 80.
10. Agrandissement, transformations intérieures et extérieures de la villa existante sur parcelle 450, propriété de Mme et M. Pamela et Roger Osterbery, ch. de Montelier 14.

Juin 2009

11. Pose d'un châssis rampant sur parcelle 18, propriété de M. Otto Meier, ch. de Montelier 10.
12. Création de places de parc sur parcelle 406, propriété de Mme et M. Georgette et Jean-Claude Duperrex, ch. du Courtillet 15.

Juillet 2009

13. Construction d'un garage sur parcelle 392, propriété de M. Willy Baumgartner, rte de la Florettaz 40.
14. Surélévation des combles et création d'une loggia en façade sur parcelle 4, propriété de M. Yvan Duss, rte de Chiblins 6.

Août 2009

15. Pose de capteurs solaires sur parcelle 458, propriété de Mme et M. Verena et Werner Oppliger, ch. du Courtillet 27.
16. Pose de panneaux photovoltaïques sur parcelle 417, propriété de Mme et M. Iris et Heinz Maurer, rte de la Poste 14.

Septembre 2009

17. Création d'un local jardin et d'une piscine privée non chauffée sur parcelle 929, propriété de M. Rolf Hänggi, ch. de Chalamont 2.
18. Agrandissement du chalet sur parcelle 391, propriété de Mme Henriette Gonthier, rte de la Florettaz 53.
19. Rajout d'une fenêtre au sous-sol et fermeture du couvert à voiture sur parcelle 8, propriété de Mme Irène Robadey, rte de Chiblins 18b.

Novembre 2009

20. Pose d'un châssis rampant sur parcelle 363, propriété de M. Patrick Barras, rte de la Florettaz 79.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

Décembre 2009

21. Création d'une surface de stockage, dépôts sur parcelle 49, propriété de M. Jean-Robert Küffer, rte de Crassier 2.
22. Installation d'une pompe à chaleur air-eau sur parcelle 389, propriété de M. Giovanni Roda, rte de la Florettaz 57.

Remarque

Le budget de l'année 2009, ainsi que la mention des dépenses imprévisibles et exceptionnelles apparaissent dans le « Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2009 » joint au résumé des comptes 2009.

Conclusion

L'année 2009 a été exceptionnelle à plus d'un titre. Elle a vu les derniers votes d'approbation de la piscine couverte, projet emblématique pour notre commune et la région Asse et Boiron. A la fin de l'année, un groupe de citoyens a déposé une demande de référendum populaire au sujet de ce projet. Le résultat du scrutin ne fait pas partie des annales de l'année 2009, mais, par la grâce de la rédaction de ce rapport de gestion au cours du premier semestre 2010, le résultat nous est connu : le projet peut se poursuivre.

Nous avons aussi accueilli un nouveau Municipal en la personne de M. Patrick Barras, suite à la démission de M. Walter Louis Gubler.

Cette même année 2009 a vu le Conseil communal accepter une augmentation d'impôt de 10 cts dès 2010, portant notre taux à 50 cts.

Ce sont donc plusieurs décisions responsables qui ont émaillé l'année 2009 et c'est de cela qu'il faudra se souvenir lors des prochaines années, autant pour la réalisation d'un projet d'envergure que pour le retour des comptes dans les chiffres noirs.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2009

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 24 juin 2010
- vu le préavis de la Municipalité n° 52/2010
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

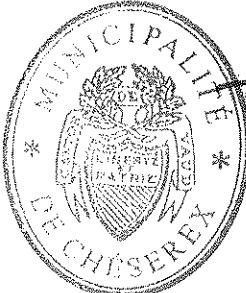
Décide

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2009.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 mai 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
J. Ansermet



La Secrétaire
F. Monnaert-Chambaz